



# **RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE PIERRE-A-BOT**

---

(Du 16 août 2021)

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

## **1. Introduction**

Le complexe sportif de Pierre-à-Bot comprend actuellement trois terrains de sport qui ont été construits à deux périodes différentes. Le terrain naturel et le terrain synthétique situés au nord ont été réalisés en 1996 grâce au crédit que le Conseil général de la Ville de Neuchâtel a accepté le 3 juillet 1995<sup>1</sup>.

Le stade de Pierre-à-bot, doté d'un terrain synthétique avec fibres et remplissage en granulats, a, quant à lui, été réalisé en 2007<sup>2</sup>.

Par le présent rapport, notre Conseil sollicite votre Autorité sur l'octroi d'un crédit d'investissement de 380'000 francs afin de remplacer la surface de jeu synthétique du stade construit en 2007 et illustré ci-après, car son état ne permet plus une pratique sportive adaptée et sûre, notamment pour les

---

<sup>1</sup> Voir rapport du Conseil communal concernant la construction de deux terrains de football avec vestiaires à Pierre-à-Bot en remplacement d'un terrain de football à Serrières, ainsi que l'octroi d'un droit de superficie distinct et permanent à Pierre-à-Bot en faveur de la « Brigade Flambeaux de l'Évangile », du 13 juin 1995.

<sup>2</sup> Voir rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réorganisation des terrains de football afin de permettre l'extension du secteur de recherche et développement de Philip Morris International, du 4 octobre 2004.



membres des clubs de football utilisateurs de nos infrastructures, en raison de l'usure de la surface après près de 15 ans d'activité et du risque de blessures.



Angle nord-ouest du stade

Un revêtement avec fibres et granulats organiques en liège, similaire à celui installé sur la commune d'Hauterive en 2019, est prévu comme surface de remplacement.

## **2. Utilisation du complexe sportif de Pierre-à-Bot**

Une vingtaine d'équipes se partagent les 3 terrains existants durant toute la saison. A cela s'ajoutent les utilisations ponctuelles des enfants inscrits auprès de la Fondation « les flambeaux de l'évangile », des étudiant-e-s des lycées lors des joutes sportives de fin d'année et d'une association de bubble foot (loisir sportif consistant à jouer une partie de football dans des bulles gonflables en plastique transparent qui ne laissent dépasser que les jambes des joueurs).

L'association neuchâteloise de football (ANF), par l'entremise de sa commission des terrains de jeu, a récemment émis des réserves sur la possibilité de maintenir le déroulement de matchs officiels sur le terrain synthétique sud en 2022, en raison de sa détérioration et du risque pour les joueurs et joueuses, et exige dans les meilleurs délais un assainissement de la surface.



Vue aérienne des 3 terrains (terrain concerné à droite sur l'image)

Les utilisateurs réguliers des infrastructures de Pierre-à-Bot sont :

| Clubs           | Catégories adultes                                   | Catégories juniors                            |
|-----------------|--|---|
| NE Xamax FCS    |  | M14, M15                                      |
| ASI Audax-Friul | 2 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> ligue           | G, F1, F2, E1, E2, D1, D2, C1, C2, B1, B2, A1 |
| FC Helvetia NE  | 3 <sup>ème</sup> et 4 <sup>ème</sup> ligue, vétérans |   |
| FC Espagnol NE  | 4 <sup>ème</sup> ligue                               | G, F  |
| NE Hockey Club  | Seniors  |   |

### 3. Avantages du gazon synthétique

Une pelouse synthétique, composée de fibres et d'un remplissage en granulés de liège, présente des caractéristiques sportives qui sont très proches de celles d'une pelouse naturelle, notamment au niveau des rebonds et du roulement du ballon.

Par rapport à une surface naturelle, le terrain synthétique présente notamment les avantages suivants :

| <b>Pelouse naturelle</b>  | <b>Pelouse artificielle</b>   |
|---|---|
| Utilisation limitée par la météo                                | Utilisable toute l'année quelles que soient les conditions  |
| Utilisable environ 500 heures par an                            | Utilisable de manière illimitée   |
| Entretien par un spécialiste                                    | Entretien plus simple qu'une pelouse naturelle  |
| Consommation d'eau importante env. 120 m <sup>3</sup> /semaine  | Arrosage utile uniquement pour baisser la température, un arrosage consomme environ 10 m <sup>3</sup> d'eau |
| Consommation d'environ 2'000 kg d'engrais par an                | Pas besoin d'engrais  |
| Ne peut pas être jouée en période de gel ou en période de pluie | Peut être jouée toute l'année   |

Pour rappel, notre territoire communal comprend au total 11 surfaces qui permettent la pratique du football, dont 5 qui sont équipées par un revêtement synthétique (stade de la Maladière, Chanet, Pierre-à-Bot et Charmettes avec des granulats SBR ou granulats de gomme).

#### **4. Calendrier**

Le calendrier prévisionnel des opérations se présente comme suit :

|  |                  |
|--|------------------|
| Approbation de la demande de crédit par le Conseil général | 6 sept. 2021     |
| Développement du projet, soumissions, adjudications        | Sept.- oct. 2021 |
| Début des travaux et remise du terrain                     | Nov.- déc. 2021  |

Le calendrier a été établi en fonction des pauses de championnat des clubs utilisateurs engagés dans des compétitions régionales.

## **5. Consultations**

La Commission de la famille, de la formation, de la santé et des sports du Conseil général sera consultée lors de sa séance du 25.08.2021.

Le délégué à l'environnement a donné son préavis favorable à la présente demande de crédit ainsi que l'ensemble des clubs utilisateurs de Pierre-à-Bot.

La ligue amateur de football, régie par l'ANF, salue enfin l'intention de la Ville à modifier le revêtement en place.

## **6. Impact de la proposition**

### **6.1. Impact sur l'environnement**

L'ensemble des matériaux qui seront retirés (granulats, rouleaux de revêtement synthétique) seront entièrement recyclés. Ils seront remplacés par des matériaux également recyclables. Le granulats en place, de type SBR (fabriqué à base de pneumatiques recyclés), sera remplacé au profit d'un remplissage organique en liège entièrement naturel, dont la durée de vie est équivalente à l'actuel, c'est-à-dire une quinzaine d'années.

Il faut encore ajouter qu'un terrain naturel n'est pas du tout écologique en raison de l'entretien qu'il nécessite et de son arrosage beaucoup plus fréquent.

Le remplissage organique et l'utilisation de granulés de liège, même s'il nécessite un arrosage avant usage, permet d'éviter la dispersion dans l'environnement de polluants liés aux granulats synthétiques. La perte de liège dans l'environnement n'a pas d'incidence étant donné que le liège est l'écorce d'arbres n'ayant subi aucun traitement chimique.

### **6.2. Impact sur les finances**

Nous avons inscrit un montant de 380'000 francs au budget des investissements 2021.

La répartition des coûts induits par cette opération est la suivante :

|  |                  |
|--|------------------|
| <u>Investissement</u>                                      | CHF              |
| Travaux préliminaires (installation de chantier et dépose) | 71'260.-         |
| Superstructure (Pose du nouveau revêtement et lignage)     | 269'858.-        |
| Tests in situ (homologation)                               | 4'000.-          |
| Divers et imprévus (1.8%)                                  | <u>7'000.-</u>   |
| <b>Total (TVA incluse)</b>                                 | <b>380'000.-</b> |
| <u>Charges financières annuelles<sup>3</sup></u>           |                  |
| Amortissements (6.5%)                                      | 25'000.-         |
| Intérêts moyens (0.7259%), calculés sur le demi-capital    | <u>1'400.-</u>   |
| <b>Total</b>   | <b>26'400.-</b>  |

Une subvention de 10% sur l'investissement global pourrait être octroyée par la Commission Loro-Sport du canton de Neuchâtel selon son règlement d'application pour le projet élaboré dans la présente demande de crédit.

S'agissant des coûts d'exploitation, il est aussi important de noter que l'entretien d'un terrain synthétique par rapport à un terrain naturel est inférieur de l'ordre de 75%, correspondant à env. 45'000 francs d'économie par an.

### 6.3. Impact sur le personnel communal

Les dépenses relatives au projet planifié dans le présent rapport ne présentent pas d'impact négatif sur la santé et la sécurité du personnel dans la mesure où les tâches d'entretien des terrains synthétiques sont maîtrisées depuis plusieurs années par les employés d'exploitation du Service des sports et sont effectuées à l'aide de machines spécialisées.

---

<sup>3</sup> Comme indiqué dans le projet d'arrêté qui suit, le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'Espace Mittelland, dans le respect du règlement général de la Ville. Cela permet de justifier un éventuel dépassement dû à l'évolution des prix du marché. L'indice suisse des prix à la construction mesure semestriellement l'évolution effective des prix du marché dans le secteur de la construction sur la base d'analyses statistiques régionalisées, pour Neuchâtel : l'Espace Mittelland.

## 7. Conclusion

L'actuelle pelouse synthétique du terrain de Pierre-à-Bot, construit en 2007, présente un état d'usure qui constitue un risque pour la pratique du football aussi bien en catégorie amateur qu'au niveau élitare.

Il est donc impératif de réaliser cet investissement pour permettre aux diverses équipes d'évoluer sur une pelouse conforme aux exigences de l'Association suisse de football (ASF).

En raisons des avantages évoqués plus haut dans le présent rapport, plusieurs communes du Canton ont investi dans des surfaces de jeu synthétiques ces dernières années (La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Val-de-Ruz, Boudry, Hauterive). La Ville de Neuchâtel qui comprend 4 terrains de football non végétalisés pour le football amateur (+ celui de La Maladière pour l'élite) n'est donc pas une exception en la matière sur le plan cantonal, mais aussi national. La tendance actuelle est en effet de remplacer les terrains naturels par des surfaces synthétiques. Il faut noter encore que la fréquentation accrue des terrains synthétiques, par rapport aux terrains naturels permet d'avoir davantage d'utilisateurs sur moins de terrains.

Enfin, il convient de mentionner que le complexe sportif de Pierre-à-Bot constitue, de par la multitude de clubs usagers, un véritable centre d'intégration intergénérationnel et multidisciplinaire. Améliorer les infrastructures permettra de renforcer la motivation des actifs et la pratique du sport pour toutes et tous.

C'est dans cet esprit, que nous vous prions, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, d'adopter le projet d'arrêté ci-après.

Neuchâtel, le 16 août 2021

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL:

La présidente,

Le chancelier,

Violaine Blétry-de Montmollin

Daniel Veuve

Projet

**ARRETE**

**CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA PELOUSE SYNTHETIQUE DU STADE DE FOOTBALL DE PIERRE-A-BOT**

---

(Du ...)

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

arrête:

**Article premier**

Un crédit de 380'000 francs, dont à déduire la subvention de la Commission Loro-Sport (10%), est accordé au Conseil communal pour le remplacement de la pelouse synthétique du stade de football à Pierre-à-Bot.

**Art. 2**

Cet investissement fera l'objet d'un amortissement de 6.5% à la charge de la Direction des sports. L'indexation est déterminée sur la base de l'indice des prix à la construction (espace Mittelland).

**Art. 3**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.